

faible contingentement tarifaire aient un impact négatif sur la production future.

Du côté de l'industrie, les producteurs canadiens craignent que dans le cadre d'une réduction des barrières tarifaires envers les pays importateurs, l'industrie américaine du textile exerce une attraction puissante pour les futurs investissements.

• (1750)

D'autres pensent que la réduction multilatérale des tarifs dans le cadre de la Ronde de l'Uruguay ne devrait pas améliorer les occasions d'exportation de l'industrie du vêtement, mais elle pourrait plutôt favoriser l'entrée d'importations en provenance d'Europe.

Certains autres craignent encore que la libéralisation multilatérale des échanges réduise les avantages de l'Accord de libre-échange pour les exportateurs canadiens livrant concurrence sur le marché américain à des pays tiers, car les États-Unis pourraient procéder à des réductions multilatérales de tarifs. Dans un tel contexte, les importations provenant des pays disposant d'une main-d'oeuvre bon marché augmenteraient quelque peu. Il en résulterait l'imposition de certains quotas qui ne sont pas atteints à l'heure actuelle. Si l'on suppose maintenant que la réduction des tarifs sur les textiles découlant des négociations commerciales multilatérales s'ajoute à la réduction des tarifs proposée par le Tribunal canadien du commerce extérieur, que risque-t-il d'arriver dans l'industrie du textile et du vêtement?

Dès septembre 1986, au début de la Ronde de l'Uruguay sur les négociations commerciales multilatérales, les ministres participants ont convenu d'étudier la possibilité d'intégrer le secteur du textile et du vêtement dans le cadre du GATT.

Le 16 novembre dernier, sous le titre «Les dirigeants du textile redoutent un accord déséquilibré», le *Journal of Commerce* rapporte qu'un groupe de onze dirigeants représentant sept associations professionnelles et quatre entreprises de l'industrie américaine des fibres, du textile et du vêtement, ont envoyé une lettre à M^{me} Carla Hills, représentante spéciale des États-Unis pour les questions commerciales afin de la mettre en garde contre le risque de conclure un accord extrêmement déséquilibré.

Ils s'exprimaient en ces termes: «Il est incompréhensible que les États-Unis travaillent avec Hong Kong pour établir une formulation acceptable en matière de fraude et de contournement des règlements dans le domaine des textiles et des vêtements, alors que les fabricants de ce pays ont participé à des transbordements frauduleux importants.

L'ajournement

Monsieur le Président, l'Europe et le Portugal redoutent également que les textiles souffrent d'un accord du GATT. En supprimant l'Accord multifibres, ne fait-on pas disparaître la seule véritable protection dont bénéficient les industries du textile et du vêtement?

[Traduction]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député pour l'intérêt soutenu qu'il porte à l'industrie du textile, à laquelle appartiennent de nombreuses sociétés de sa circonscription.

Le 22 mars 1988, le gouvernement annonçait un programme de dégrèvement tarifaire à trois volets, conçu pour répondre aux besoins des industries canadiennes du vêtement et du textile et pour accroître leur compétitivité.

Le programme prévoyait la réduction en 1988 et 1989 de certains tarifs dans le cas de tissus spéciaux, de nouvelles remises de droits de douane à partir du 1^{er} janvier 1989 et la possibilité de réduire, sur une période de dix ans, les tarifs s'appliquant au textile afin de les ramener à des niveaux comparables à ceux en vigueur dans les autres pays industrialisés.

Le 6 février 1989, le ministre des Finances a demandé au Tribunal canadien des importations de le conseiller au sujet du projet du gouvernement de réduire les tarifs douaniers s'appliquant au textile, en tenant compte de certains facteurs, notamment l'importance économique de l'industrie du textile, les efforts constants que fait cette industrie, en investissant des sommes énormes et en rationalisant sa production, pour accroître sa viabilité et s'adapter au marché international, ainsi que les grands changements qui seront apportées aux ententes commerciales du Canada à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et des États-Unis et les négociations de l'Uruguay Round.

Dans sa demande au TCCE, le ministre des Finances a demandé au tribunal d'entendre le point de vue de toutes les parties intéressées avant de déterminer la meilleure façon de mettre en oeuvre des réductions tarifaires.

Le TCCE a mené une étude très ouverte. Comme le ministre des Finances l'a déjà noté à la Chambre, plusieurs associations industrielles et près de 500 entreprises du secteur du textiles et du vêtement et d'autres industries d'aval ont participé à cette étude d'un an. Des représentants de plus de 80 d'entre elles ont témoigné au cours des six semaines d'audiences publiques.

De plus, les membres du Tribunal ont visité plus d'une quarantaine de sociétés un peu partout dans le pays pour se familiariser avec les opérations canadiennes de pro-